

# PELERINAGE EN TERRE SAINTE du 7 au 18 novembre 2008

## FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

Mr-Mme-Mlle-Père-Soeur ----- Prénom :-----  
(rayer les mentions inutiles)

Célibataire – Marié(e) – Divorcé(e) - Veuf(ve)      Date et lieu de naissance : -----  
(rayer les mentions inutiles)

Adresse complète : -----

----- Tél. : -----

Carte d'identité n° ----- Date de délivrance : -----  
**non obligatoire** pour ce pèlerinage      (attention : validité moins de 10 ans et minimum 6 mois après la date du retour)

Passeport n° ----- Date de délivrance : -----  
**obligatoire** pour ce pèlerinage      (attention : validité minimum 6 mois après la date du retour)

Si vous souffrez d'un handicap physique, précisez-nous lequel : -----  
**(merci de répondre très sérieusement à cette question)**

Vous désirez partager votre chambre avec : -----

Vous désirez une chambre individuelle (même avec un supplément, le nombre de chambres individuelles étant très limité, il est impossible de garantir la réservation)

Personne à prévenir en cas de nécessité (nom, adresse, tél.) :

-----  
-----

Comment avez-vous eu connaissance de ce pèlerinage ?

Affiche      Dépliant      Bouche à oreille      Autre (merci de préciser) -----

Avez-vous déjà participé à un pèlerinage organisé par le diocèse de Cambrai ?

Non      Oui      Si oui, lequel : -----

(signature au verso)

------(partie à détacher et à conserver pour mémoire)-----

Terre Sainte du 7 au 18 novembre 2008      Coût du pèlerinage : 1560 € hors supplément chambre  
individuelle 295 €

Acompte versé : 460 €

Solde à verser pour le 1<sup>er</sup> octobre 2008 : 1.100 € (+  
chambre individuelle)

Après avoir pris connaissance du programme qui m'a été remis et des conditions fixées, je demande mon inscription et vous adresse cette présente fiche, accompagnée de l'acompte demandé de 460 €.

Je vous règlerai le solde, soit 1.100 euros pour le 1<sup>er</sup> octobre 2008 (chèques à l'ordre des Pèlerinages Diocésains, sans autre indication).

Je certifie que mon état de santé me permet d'effectuer ce pèlerinage sans risque. De ce fait, s'il m'arrivait quoi que ce soit durant le trajet ou sur place, je dégage dès à présent la responsabilité de la Direction des Pèlerinages et m'engage, ainsi que ma famille, à ne pas entreprendre de poursuites à son encontre.

Je suis informé que la Direction des Pèlerinages se réserve le droit d'annuler mon inscription si le nombre de places disponibles est atteint ou d'annuler le pèlerinage pour d'autres raisons (effectif insuffisant par exemple).

Mon inscription m'engage à observer une conduite personnelle correcte et à ne pas perturber les autres pèlerins ni le fonctionnement du pèlerinage

### Conditions particulières de vente

- Annulation du fait de l'organisateur :

Le nombre de participants payants pour ce pèlerinage étant fixé à 30 pour l'application du présent tarif, si ce nombre n'était pas atteint, la Direction des Pèlerinages pourrait annuler le pèlerinage. Les sommes versées seraient alors intégralement remboursées, sans indemnité complémentaire. Elle pourrait également maintenir le départ moyennant un supplément de prix, en accord avec les participants.

- Annulation du fait du pèlerin :

Quel que soit le motif, il sera retenu 50 € correspondant aux frais déjà engagés. A l'exception d'un cas de force majeure (maladie grave, accident corporel grave attesté(e) par un certificat médical adressé avant le départ, décès de quelqu'un reconnu comme proche par l'assurance annulation) et à moins de trouver à se faire remplacer, les frais suivants viendraient s'ajouter à ces 50 € :

- annulation entre 44 et 31 jours avant le départ, 25 % du montant total du voyage
- annulation entre 30 et 21 jours avant le départ, 25 % du montant total du voyage
- annulation entre 20 et 8 jours avant le départ, 50 % du montant total du voyage
- annulation entre 7 et 2 jours avant le départ, 75 % du montant total du voyage
- annulation à moins de 2 jours du départ, 90 % du montant total du voyage

Par ailleurs, si l'hébergement était prévu en chambre partagée, il est entendu que le pèlerin annulant supporterait le supplément pour la chambre individuelle, rendu nécessaire pour l'autre pèlerin, soit 295 €, sauf si, évidemment, il a trouvé à se faire remplacer.

Fait à ----- le -----

Signature(s)

(faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

Tel : 03.27.78.18.02.  
N° d'agrément : AG 059 97 0002

Fax : 03.27.78.17.46.

E-mail : [pelerinages.cambrai@nordnet.fr](mailto:pelerinages.cambrai@nordnet.fr)